

GOUVERNER A L ECHELLE CONTINENTALE

Partie d'un enthousiaste projet politique visant à garantir la paix et la sécurité en Europe, l'idée d'une Union européenne se concrétise dans les années 60 avec un véritable socle économique à l'Ouest. L'ouverture à l'Est suit après la guerre froide, tandis que l'Union prend place au sein de la mondialisation. Pourtant l'organisation peine à trouver un modèle politique et la question de son avenir se pose après l'échec de la Constitution européenne.

1 Les débuts de l'Union européenne : un projet politique (1940 - 1960)

A Les origines et les premiers débats

- Un idéal de paix et de sécurité

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a le sentiment d'être à « l'année zéro » (expression popularisée par le film *Allemagne année zéro* de Rossellini). Après de nombreux bombardements, et un lourd bilan en terme de nombre de victimes, la **paix** semble la chose à protéger pour les Européens.

S'ajoute à cette première faiblesse une **perte d'influence** de l'Europe par rapport aux deux Grands, en partie due à la **décolonisation** qui commence à cette époque. C'est pour cela que le projet d'Union européenne, pourtant vieux (un texte propose l'idée dès le XVIIIe siècle, et **Victor Hugo** milite pour les Etats-Unis d'Europe en son temps), refait surface. Il est porté par des idéaux de paix, de démocratie et **d'Etat-providence**.

- L'Europe et l'atlantisme

Pour défendre la paix, les Etats d'Europe de l'Ouest s'allient dès le 17 mars 1948 dans le **Pacte de Bruxelles**. Cependant, du fait de leur état économique, les Européens ne peuvent faire sans l'aide du modèle **atlantiste** des Etats-Unis :

- Les pays européens rejoignent massivement l'**OTAN** (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) à sa création en 1949. La défense européenne est donc incluse dans la défense de l'Atlantique.
- Du point de vue économique, l'**OECE** (Organisation européenne de coopération économique) est fondée en 1948 ; sa fonction est de redistribuer l'aide économique du plan Marshall en Europe.

L'**atlantisme** est une idée politique datant de la guerre froide qui prône une alliance militaire centrée sur les Etats adjacents l'océan Atlantique Nord et, par extension, entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette alliance s'accompagne d'une coopération dans les domaines politiques, économiques et culturels.

- Des projets parfois incompatibles

Le **Congrès de la Haye** (7 au 10 mai 1948) est la première réunion à propos de l'Union européenne. Elle voit s'affronter deux conceptions de cette union :

- D'un côté les **fédéralistes**, qui militent pour une vraie organisation politique avec un transfert au moins partiel de **souveraineté** à des institutions européennes.
- De l'autre, les **unionistes**, qui s'en tiennent à une simple **union économique**. Ce sont eux qui auront le dernier mot : le congrès de l'Europe appelle au libre-échange et à l'organisation de politiques communes. La seule institution décidée est une assemblée européenne élue au suffrage universel.
- De ces débats naît le **Conseil de l'Europe** en 1949, incluant tous les Etats d'Europe occidentale. Son rôle est la défense des droits de l'homme et de la démocratie, via une **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**.

B Une lente mise en œuvre

- Le modèle fédéral

En parallèle au Conseil de l'Europe, les fédéralistes arrivent à la création de certaines institutions, même s'ils ont conscience que la construction européenne est un processus lent :

- Sous l'impulsion de Jean Monnet, la France propose le « **plan Schumann** » pour créer la **CECA** (Communauté européenne du charbon et de l'acier) ; celle-ci voit le jour le 18 avril 1951 et rassemble la RFA, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.
- Poussés par cette réussite et par la question du réarmement de l'Allemagne, ces pays tentent de créer une **Communauté européenne de Défense** (CED). Celle-ci permettrait l'entretien d'une armée européenne et serait un premier pas vers une Europe politique. Cependant la France refuse le 30 août 1954 de ratifier le traité ; le projet est abandonné.
- L'Union reste donc à ce stade uniquement économique : cette volonté est confirmée par la création le 25 mars 1957 par deux **traités de Rome** de la **CEE** (Communauté économique européenne) et de **l'Euratom** (Communauté européenne de l'énergie atomique).

- Une Europe des Etats ?

L'intégration européenne est remise en cause dans les années 1960 par la France du **général De Gaulle**. En effet celui-ci refuse de céder trop de souveraineté aux institutions de l'Europe :

- Après être sorti du commandement intégré de l'OTAN en 1958, De Gaulle propose pourtant une plus grande intégration politique (à sa façon) par les **deux plans Fouchet** (1961 et 1962). Ils sont refusés par les membres de la CEE.
- Un des points de divergence entre la France et les membres de la CEE est la candidature de **l'Angleterre**. En effet, si celle-ci avait d'abord refusé d'intégrer la CEE pour créer de son côté **l'AELE** (Association européenne de libre-échange), elle cherche à partir de 1963 à intégrer la CEE.
- Pour manifester son mécontentement par rapport à l'intégration du Royaume-Uni ainsi qu'au sujet du passage de **l'unanimité** à la **majorité** comme condition de vote au Conseil des ministres, De Gaulle pratique la « **politique de la chaise vide** » pendant 6 mois en 1965. Cette situation est résolue par le **compromis de Luxembourg**, revenant à l'unanimité.

2 L'affirmation du modèle européen (1969 - 1997)

A La construction à l'Ouest

- De nouveaux membres, de nouvelles institutions

Avec le départ du général de Gaulle et l'arrivée de nouveaux dirigeants (George **Pompidou** en France, Willy **Brandt** en Allemagne), l'élargissement de l'Europe se poursuit :

- En 1973, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark entrent dans la CEE.
- Ils sont suivis en 1981 par la Grèce, puis en 1986 par l'Espagne et le Portugal.

Pour organiser cette communauté agrandie, le besoin se fait sentir de nouvelles institutions. A cet effet, le concept « **d'identité européenne** » est défini au sommet de Copenhague (1973), tandis que le Conseil de Paris (1974) crée le **Conseil européen** (rassemblant chefs d'Etat et ministres des membres). Le **Parlement européen** est élu au suffrage universel direct en 1979.

A partir des 1980, une nouvelle génération de dirigeants (Mitterrand, Kohl, Delors) poursuit l'œuvre intégratrice avec les **accords de Schengen** (1985), et enfin **l'Acte unique** (1986) qui augmente la souveraineté des institutions européennes.

- Une union pourtant partielle

Certaines voix s'élèvent cependant contre cette intégration dans les années 1980. A la tête de ces souverainistes se place le Royaume-Uni de **Margaret Thatcher**.

Les souverainistes revendiquent l'indépendance politique au sein de la CEE, s'opposant donc au fédéralisme.

Margaret Thatcher obtient de la CEE un régime spécial, avec une **forte réduction** (66%) de sa contribution financière au budget de la CEE. Elle arrive de plus à limiter les compétences de la CEE au domaine économique.

B L'Union européenne de Maastricht

- L'apport du traité

L'Union européenne telle qu'on la connaît est fondée le 7 février 1992 par le **traité de Maastricht** :

- Le traité prévoit la création d'une **monnaie unique** pour remplacer le système monétaire européen de 1979.
- Du côté politique, le traité pousse l'intégration politique de l'Union : mise en place de politiques communes de sécurité et de défense (**PESC**), coopération dans le domaine juridique, création du statut de **citoyen européen** (qui définit surtout des droits en matière d'élections européennes).

- L'échec partiel de Maastricht

Le traité de Maastricht n'est adopté que de justesse dans de nombreux pays : à **51% en France** (ou il n'est appliqué qu'un an plus tard), seulement après un remaniement (régime spécial) au Danemark, etc.

Le traité de Maastricht consacre également ce qu'on appelle **l'opting out**, c'est-à-dire la possibilité pour les Etats membres de ne pas participer à une politique européenne s'ils le désirent. Cette

adaptabilité affaiblit le modèle politique européen, tout en permettant une intégration plus poussée.

Au terme de quatre décennies de construction européenne, l'Europe n'est pas une union fédérale, tout en étant plus qu'une alliance économique, ce qui conduit Jacques Delors (président de la Commission européenne de 1985 à 1994) à la qualifier de « **fédération d'États-nations** ».

3 L'Union européenne et le monde (depuis 1997)

A L'Union dans à la mondialisation

- Un noyau économique

Dès 1999, l'introduction de la **monnaie unique européenne** (euro) sur les marchés, puis sa mise en circulation en 2002 renforcent le pouvoir économique de l'Europe. La création de la **BCE** (Banque centrale européenne, 1997) suit l'introduction de l'euro.

Ainsi, l'Union européenne se base sur un **noyau économique fort**, la « **zone euro** » (17 membres). Les membres de cette zone doivent satisfaire des critères « de **convergence** » pour faire partie de la zone (déficit public inférieur à 3% du PIB, dette inférieure à 60%, inflation contrôlée, etc.).

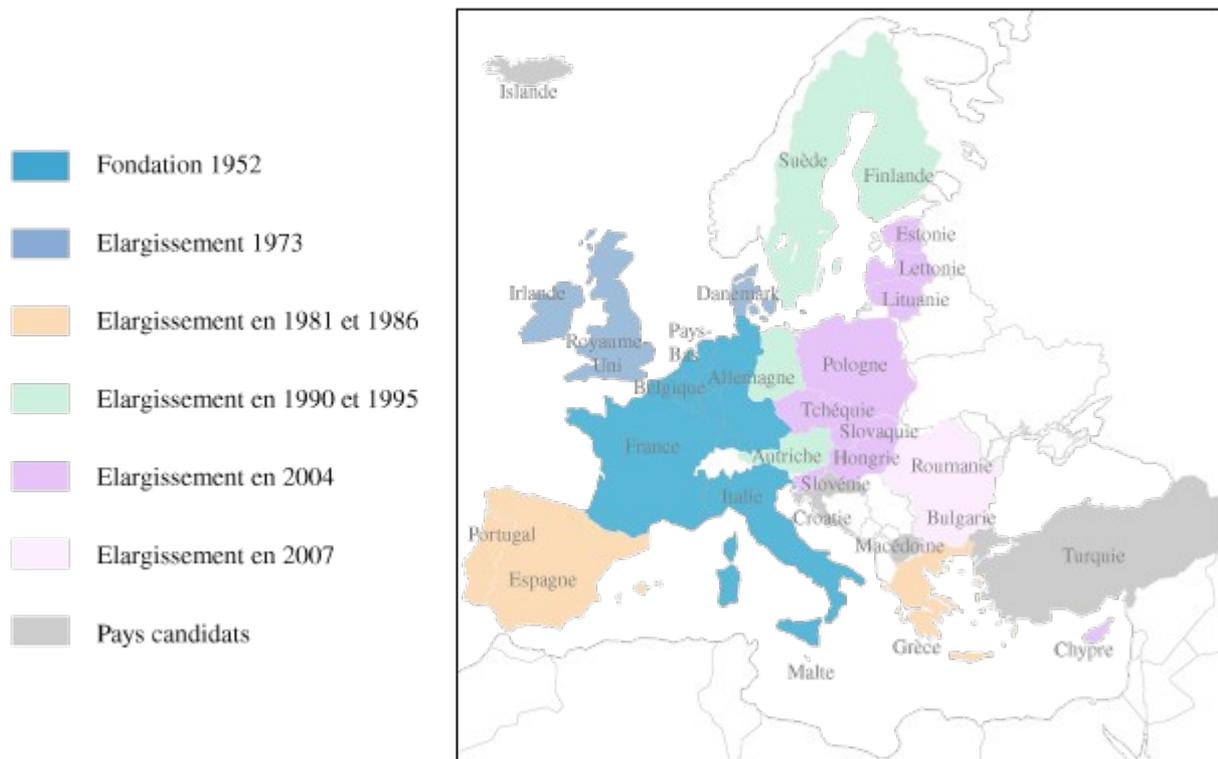
- L'élargissement depuis 2004

Au-delà de ce noyau économique, l'Union s'agrandit à partir de 2003. Cette année là, le **traité de Nice** réforme les institutions pour permettre un agrandissement conséquent de l'Union (passage d'un vote à l'unanimité à un vote à **majorité qualifiée**, équilibre entre grands et petits États membres).

Le vote à la majorité qualifiée est une procédure de vote selon laquelle le vote de chaque pays est pondéré selon une valeur fixe, relative à la taille de sa population.

A la suite de ce traité a lieu le **plus grand élargissement de l'histoire de l'Union** : le 1^{er} mai 2004, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Pologne, la Slovénie, la Hongrie, la République Tchèque, Chypre et Malte rejoignent l'Union européenne. L'ouverture à l'Est est parachevée par l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie en janvier 2007.

Les élargissements successifs de l'Union Européenne



B L'Europe au-delà de la Constitution européenne

- Les sources du projet

Prévu depuis 2001, le projet de **Constitution européenne** est adopté en octobre 2004 :

- Celui-ci veut mettre fin à la présidence tournante, pour la remplacer par **l'élection d'un président du Conseil européen**, doté d'un mandat de un an et demi.
- Le projet prévoit également la création d'un « gouvernement » européen avec un ministre des affaires étrangères ; il met également le principe de **double majorité** (majorité en nombre d'Etats et en pourcentage de population).

- Des réactions diverses

Soumis au référendum dans les pays membres, le projet de Constitution est **rejeté** par la France et les Pays-Bas, alors qu'il est adopté largement dans des pays plus récemment entrés dans l'Union européenne. Cet échec s'explique par différentes raisons, parfois éloignées de l'enjeu (**vote sanction** envers un gouvernement décevant, manque de mobilisation de l'opinion au sujet des enjeux européens, etc.).

Pour nuancer cet échec, le **sommet de Lisbonne** (23 juin 2007) aboutit à un traité « modificatif » qui cherche à poursuivre l'œuvre du projet constitutionnel, de façon moins directe. Ce traité-là est ratifié par tous les Etats membres (au suffrage indirect, parlementaire, en France).

- Quelle évolution pour cet « OPNI » ?

Après l'échec du projet constitutionnel, la question de l'avenir se pose pour l'Union européenne, un

« **objet politique non identifié** » selon l'expression de Jacques Delors. D'un côté, celle-ci est confrontée au problème de ses limites : doit-elle s'élargir vers **l'Europe des Trente** ? (Intégration de la Croatie prévue pour 2013, question de la Turquie, candidate depuis 1987).

De plus, le manque de mobilisation des citoyens européens pour cet objet politique, manifesté par la forte abstention à chaque élection européenne, reste un problème. A l'heure de la **crise de l'euro**, les **euroseptiques** se font de plus en plus entendre : l'Union ne serait pas efficace à long terme. Une réforme de l'Union doit être faite, dans un sens ou dans l'autre.